

*Les subsides*

[Français]

Nous ne voulons pas, monsieur le Président, que l'efficacité se fasse au détriment des droits fondamentaux des citoyens, des contribuables. C'est donc en vue d'obtenir une vue objective de la situation, en vue d'obtenir des recommandations sur les moyens d'avoir l'administration la plus humaine possible d'une loi très sévère et très complexe que je demande cette étude et je ne veux pas que celle-ci dure des mois et des mois.

[Traduction]

J'ai demandé à M. Farlinger, qui mènera l'étude, de me présenter des rapports périodiques et de me faire part de ses recommandations dès qu'elles seront prêtes. Le gouvernement et moi-même nous préoccupons de cette question. Nous voulons rassurer les Canadiens.

Des voix: Bravo!

\* \* \*

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le président suppléant (M. Guilbault):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le projet de loi C-2, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à effectuer des modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada et à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

\* \* \*

## LA SANCTION ROYALE

**Le président suppléant (M. Guilbault):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 19 janvier 1984, à 12 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Directeur administratif auprès  
du Gouverneur général,  
Edmond Joly de Lotbinière.

\* \* \*

● (1220)

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—  
MOTION DE DÉFIANCE—L'IMPÔT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour le mépris qu'il manifeste envers les contribuables du Canada et qu'il prouve par la création d'un régime fiscal issu de la Loi de l'impôt sur le revenu qui est de plus en plus incompréhensible pour le

simple contribuable, et pour n'avoir pas mis fin aux pratiques capricieuses et injustes du ministère du Revenu national.

Ainsi que de l'amendement de M. Riis:

Que la motion soit modifiée après les mots «simple contribuable» en insérant ce qui suit:

«et qui favorise les grandes entreprises et les catégories supérieures de revenu aux dépens des petites entreprises et des simples travailleurs.»

**M. Beatty:** Monsieur le Président, le ministre vient d'avouer son échec. Après avoir déclaré pendant des mois qu'il n'y avait pas de problèmes et qu'il avait la haute main sur ses services, le ministre vient de dire qu'il a chargé une firme privée d'experts-conseils de lui dire ce qui ne va pas dans son ministère. Quel échec avoué! Le ministre va-t-il nous promettre de déposer à la Chambre des communes, en vue de les renvoyer au comité compétent aux fins d'étude, tous les rapports publiés régulièrement par la firme Woods Gordon, ainsi que son rapport définitif?

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le Président, on peut constater la mauvaise foi du député dans sa remarque préliminaire. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de problème au sein du ministère du Revenu national. La preuve, c'est que chaque fois que lui-même ou que d'autres de ses collègues ou de mes collègues ont porté à mon attention des problèmes, nous nous sommes penchés sur les cas et nous avons fait des efforts pour corriger la situation. Et comme je l'ai mentionné, plus de 18,000 personnes travaillent au ministère du Revenu national; il est donc normal, dans une organisation de cette ampleur, qu'il puisse se produire des erreurs. L'important, c'est qu'on porte attention à ces difficultés et qu'on apporte des correctifs.

Le député voudrait probablement, par sa question, retarder les efforts que je fais pour mettre en application, le plus rapidement possible, les recommandations qui me sont faites.

Dans ma déclaration, monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre que je n'avais pas demandé un rapport dans un an, dans deux ans, dans trois ans . . .

[Traduction]

J'ai demandé à M. Farlinger de me préparer des rapports périodiques. Je lui ai demandé également, dès qu'il sera en mesure de formuler des recommandations, de m'en faire part immédiatement pour me permettre de les examiner, avec mes responsables, et de trouver des façons de les mettre en vigueur en vue de répondre aux préoccupations réelles des contribuables et de relever l'image du régime fiscal auprès de tous les Canadiens. Nous voulons de l'action.

**M. Speyer:** Monsieur le Président, au cours des semaines, le ministre a établi une distinction entre la politique de son ministère et la pratique courante. Le 29 novembre, je lui ai demandé si un système de quotas était en vigueur. J'ai cru de bonne foi qu'il n'était pas au courant lorsqu'il a nié l'existence de ce système à Kitchener. Nous avons posé par la suite une foule d'autres questions, pendant tout le mois de décembre et depuis le début de janvier.